



PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT
Bourgogne-Franche-Comté
 2017-2021

Etat d'avancement des actions du PRSE 3 à fin 2018

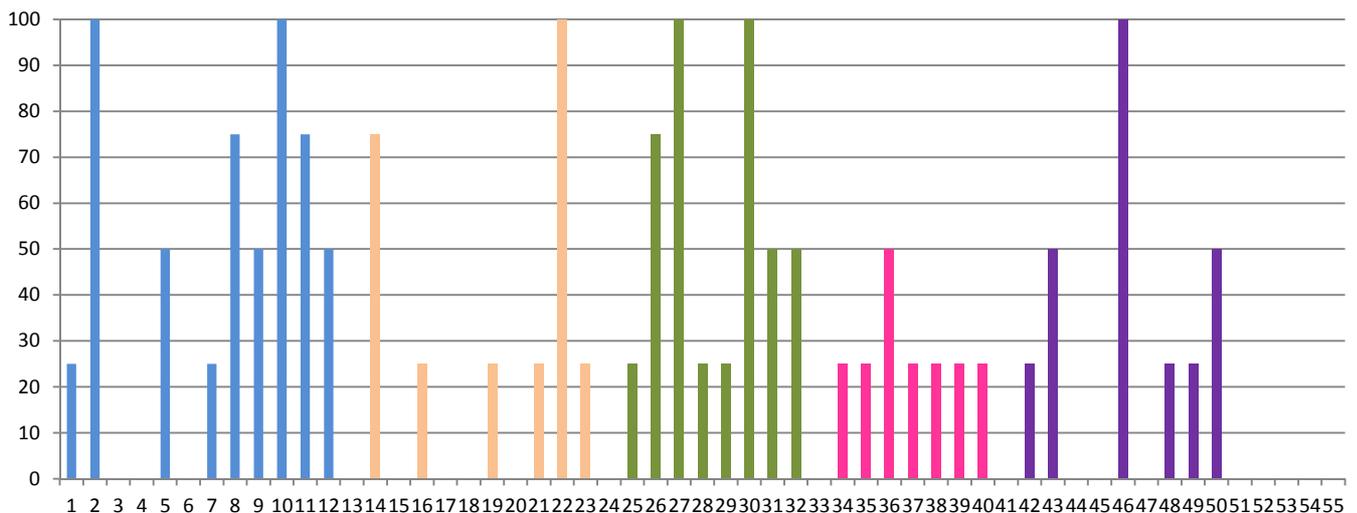
Adopté en juillet 2017, le PRSE 3 fixe la feuille de route en matière de prévention en santé environnement de la région Bourgogne Franche Comté pour la période 2017-2021. 5 axes, 16 objectifs opérationnels déclinés en 55 actions, constituent ce plan. Il s'agit donc d'un programme d'action ambitieux pour prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement et promouvoir un environnement favorable à la santé des habitants de Bourgogne Franche Comté.

Comme le prévoit le PRSE3 un suivi annuel d'état d'avancement du plan est réalisé. Suivant cette orientation l'ARS, le Conseil régional et la DREAL ont réuni au mois d'octobre 2018 les porteurs d'action lors de réunions organisées par axe thématique. Chaque porteur d'action a été invité à compléter une fiche bilan.

Le présent document constitue une synthèse de l'état d'avancement du PRSE3 à fin 2018, après 1 an de mise en œuvre.

Fin 2018, 36 actions sur 55 sont engagées, soit 65%. 6 d'entre elles sont achevées. Même si certaines actions ne sont pas encore engagées ou ont pris du retard par rapport au calendrier initial, aucune n'est à ce stade abandonnée.

Avancement de chacune des actions (%)



Avancement des actions par axe

Axe 1 : L'eau dans son environnement et au robinet

Cet axe comprend 3 objectifs et 13 actions. Il vise à sécuriser les captages vulnérables à la turbidité et à la pollution microbiologique, à lutter contre les pollutions diffuses et à anticiper les changements climatiques.

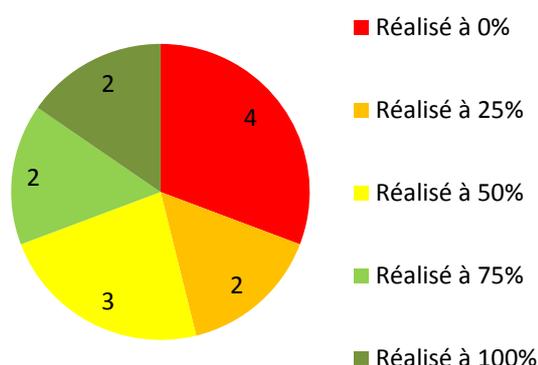
L'ARS, L'Ascomade, les Agences de l'eau, la DRAAF et Alterre portent ces actions.

Parmi les 13 actions de cet axe, 2 sont dès à présent réalisées en totalité :

Action 2 « Prévenir les risques de turbidité et de contamination microbiologique de l'eau potable en sensibilisant les élus en charge de la compétence Eau ». Concrètement, l'Ascomade a réalisé 2 réunions d'information auprès d'élus et techniciens de collectivités de la Nièvre et de Côte d'Or présentant des problématiques de qualité de l'eau.

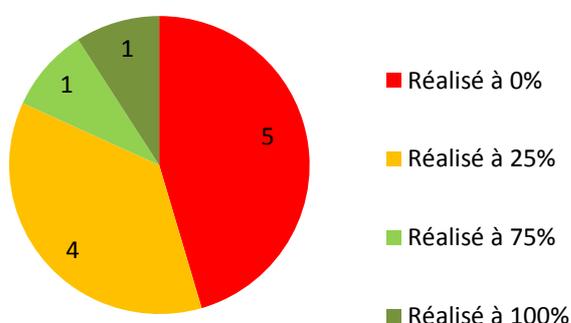
Action 10 « Réduire à la source et traiter les micropolluants en station de traitement des eaux usées ». Cette action consistait à sensibiliser spécifiquement les collectivités. C'est dans ce but que l'Ascomade a réalisé une journée d'échange et d'information qui a réuni 30 personnes représentants 25 collectivités.

Etat d'avancement des actions



Axe 2 : Habitats et environnement intérieur

Etat d'avancement des actions



Cet axe comprend 3 objectifs et 11 actions. Il vise à renforcer l'observation de la qualité de l'air intérieur, former les professionnels et le public aux enjeux de santé liés à l'habitat et à soutenir des opérations concrètes d'amélioration de l'habitat.

Le Laboratoire Chrono-Environnement, la DIRECCTE, l'ADEME, la DREAL, Bourgogne Bâtiment Durable, le Pôle Energie, la Mutualité Française et le RAFT portent ces actions.

Parmi les 11 actions, 2 sont engagées à au moins 50%.

L'action 14 « Mettre en place une plateforme transfrontalière (arc jurassien) sur la qualité de l'air intérieur et le radon » est la plus avancée avec une mise en œuvre de 75%.

L'action 22 « prévenir les risques auditifs chez les jeunes » a fait l'objet d'un appel à projet. 3 opérateurs ont été sélectionnés pour mener des actions de prévention sur l'ensemble de la région auprès de publics cibles.

Axe 3 : Qualité de l'air extérieur et santé

Cet axe comprend 2 objectifs et 9 actions. Il vise à favoriser la surveillance des pollens, à lutter contre la prolifération de l'ambroisie et à accompagner les changements de pratiques pour améliorer la qualité de l'air extérieur.

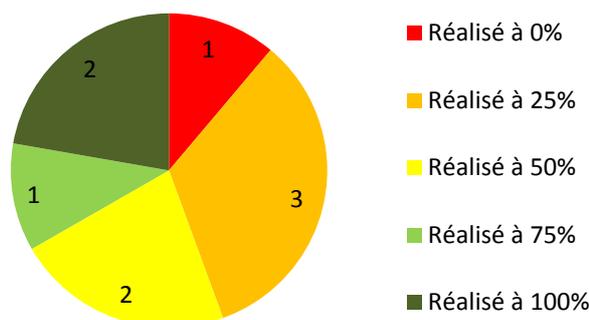
ATMO BFC, le RNSA, la Chambre régionale d'agriculture, la FREDON et l'ARS portent ces actions

Parmi les 9 actions, 2 sont dès à présent réalisées en totalité :

Action 27 « Etendre l'obligation de lutte contre l'ambroisie à feuille d'armoise sur les départements de Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne ». Les préfets de ces 3 départements ont pris un arrêté préfectoral en début d'été 2018 rendant obligatoire la lutte.

Action 30 « Evaluer l'impact sanitaire lié à la présence de pollens d'ambroisie en Bourgogne Franche-Comté ». Une étude a été menée par l'ARS, dans le cadre d'une thèse de pharmacie, pour identifier d'éventuelles surconsommations d'antihistaminiques sur des zones géographiques de la région en période de pollinisation de l'ambroisie.

Etat d'avancement des actions

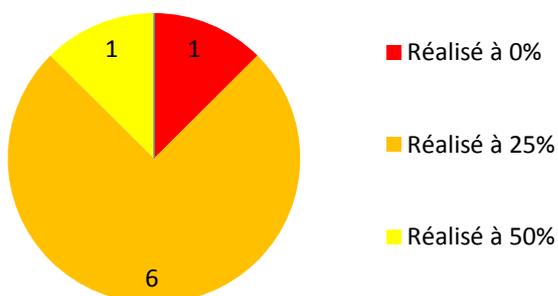


Axe 4 : Cadres de vie et urbanisme favorables à la santé

Cet axe comprend 4 objectifs et 8 actions. Il vise à intégrer les enjeux de santé environnement dans les stratégies et projets d'aménagement, d'urbanisme et de mobilité.

L'ARS, la DREAL, le Conseil régional et l'université de Bourgogne Franche-Comté portent ces actions.

Etat d'avancement des actions



Parmi les 8 actions, on peut citer l'engagement des 2 actions suivantes :

Action 34 « Sensibiliser les agents de la fonction publique et les bureaux d'études à une vision plus intégratrice des enjeux de santé environnement dans les documents d'urbanisme ». A cet effet, la DREAL a organisé le 02/10/2018 une 1^{ère} journée de sensibilisation des agents de l'Etat (DREAL et DDT) et de la Région en charge de la planification des documents d'urbanisme. L'action va être amplifiée en 2019.

Action 35 « Promouvoir l'évaluation d'Impact en Santé (EIS) dans les projets d'aménagement et d'urbanisme ». Un appel à projet à l'attention des collectivités a été lancé par l'ARS et le CR de juillet à octobre 2018. Cet AAP s'est avéré infructueux. Il sera relancé en 2019.

Axe 5 : Dynamiques territoriales et synergie d'acteurs

Cet axe comprend 4 objectifs et 14 actions. Il vise à développer la déclinaison des actions sur les territoires en s'appuyant notamment sur les collectivités et à favoriser la collaboration entre les différents acteurs (institutionnels, universitaires, associations...).

L'ARS, la DREAL, le Conseil régional, l'université de Bourgogne Franche-Comté, la Chambre régionale d'agriculture, la DRAFF, Le RAFT, la Mutualité française, l'URPS médecins libéraux, l'IREPS et Alterre portent ces actions.

Parmi les 14 actions que comprend l'axe 5, 1 action (46) est entièrement réalisée. 2 autres actions ont fait l'objet d'appels à projets.

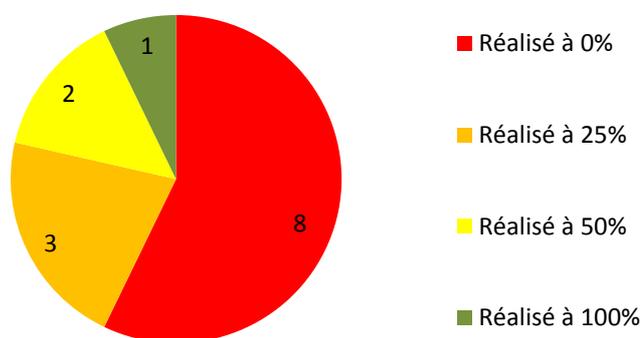
Action 46 « Intégrer les enjeux de santé environnement dans le système de formations de formateurs à l'éducation relative à l'environnement (SFFERE) ». Une formation a été réalisée par Alterre avec la participation de 12 personnes. Ce module est reconduit pour les années à venir.

Action 42 « Informer, sensibiliser et former le grand public aux enjeux de la santé environnementale ». Un appel à projet a été lancé par le CR et l'ARS visant à promouvoir des actions de réduction des substances dites « perturbateurs endocriniens » dans l'environnement de l'enfant. 4 projets ont été retenus en 2018.

Action 49 « Développer sur les territoires des projets intégrés sur les déterminants de santé environnementale ». Un appel à projet a été lancé par le CR, la DREAL et l'ARS. 3 projets de collectivités ont été retenus.

A noter que la priorité a été donnée en 2018 au lancement des premiers appels à projet et que sur les 8 actions non encore engagées toutes ont déjà fait l'objet de travaux ou réflexions préalables.

Etat d'avancement des actions



Le PRSE3 et son état d'avancement sont consultables sur les sites internet suivants :

- Le site internet de l'ARS : www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr
- Le site internet de la préfecture de région : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>
- Le site internet de la Région Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/>

